



Déclaration liminaire

CAP Secrétaires Administratifs des 14 et 15 novembre 2019

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres de la CAP,

Le dialogue social est devenu inexistant au Ministère de la Justice.

Les réunions et les instances paritaires ne font qu'entériner les décisions de l'administration. Quid de l'apport des organisations syndicales dans les projets du Ministère...

La CGT est très inquiète, dans un futur très proche, du baillonnement et de la censure des Organisations Syndicales.

La CGT voit poindre le clientélisme dans les attributions de postes. Les choix ne se feront plus sur des critères objectifs déterminés en séances mais sur des dossiers où les agents seront choisis selon des critères subjectifs.

Quant à ceux exerçant des fonctions syndicales, ils seront dorénavant en toute liberté discriminés.

La réforme des CAP ferme peu à peu les portes de la mobilité et du dialogue.

La CGT, au travers de toutes ses instances, s'oppose au nouveau projet de réforme des retraites. Les agents du Ministère de la Justice s'interrogent sur leur statut et ce nouveau régime de retraites va paupériser une grande partie des fonctionnaires.

Concernant le CIA, l'administration revient en arrière : alors que Mme la Ministre s'était engagée à verser à tout agent de catégorie B et C des corps communs un CIA en 2019 pour 2018, et fin 2019 pour 2019. Elle revient sur sa décision : le versement 2019 englobe en fait les années 2018 et 2019. Ce n'est pas ce qui a été versé qui fera vaciller le budget de la Justice ...

La CGT demande à notre administration de respecter ses engagements et de notifier enfin l'IFSE à ses agents. Il est encore très rare, notamment dans l'administration pénitentiaire, que les agents soient informés du montant exact de leur IFSE, si ce n'est sur leur bulletin de salaire ...

La CGT demande uniquement l'application de la circulaire de novembre 2017.
Que dire encore du gel de point d'indice qui entraîne une perte conséquente du pouvoir d'achat des fonctionnaires des catégories B et C, de la restauration du jour de carence et de la Loi dite de transformation de la Fonction Publique qui est une attaque en règle contre le statut général.

Dans notre ministère, devenu celui de l'injustice, les faibles n'ont plus la parole, ou ne l'auront bientôt plus ...Notre administration broie ses salariés des corps communs B et C : diminution des effectifs pour une même charge de travail voire souvent plus importante, épuisement, maladies découlant des RPS, démotivation voire désespoir dans certains cas, burn-out, des turn-over importants, nous allons le voir encore dans cette CAP.

Mais contrairement à des temps pas si lointains, l'herbe n'est nullement plus verte ailleurs dans notre Ministère, même muter ne semble plus être une solution.

Comment avoir encore un espoir lorsque notre Ministre en personne ne respecte pas une parole donnée.

Les représentants des Secrétaires Administratifs pour la CGT.

Syndicat National C.G.T. des Chancelleries & Services Judiciaires (Palais de Justice - 4 Boulevard du Palais - Esc. F1-75001 PARIS - Tél : 01.44.32.58.60. /01.44.32.52.04 - Fax : 01.46.33.26.98 - E.Mail : synd-cgt-acsj@justice.fr - Site internet : <http://www.cgt.justice.fr>
- Union Générale des Syndicats C.G.T. de la Pénitentiaire 263, rue de Paris - Case 542 - 93514 MONTREUIL cedex – Tél 01.48.18.89.67 – Fax : 01.55.82.89.68 - E.Mail : ugsp@cgt.fr - Site : <http://www.ugsp-cgt.org>
- Syndicat National C.G.T. de la Protection Judiciaire de la Jeunesse - 263, rue de Paris - Case 500 - 93514 MONTREUIL cedex - 01.55.82.84.67 - Fax : 01.55.82.84.68 - E.Mail : cgtpjj@hotmail.com- Site : <http://www.cgtpjj.fr>
- Collectif CGT Insertion et probation – UGFF CGT – case 542 – 263 rue de Paris - 93514 MONTREUIL Cedex – 01.55.82.89/71 – spip.cgt@gmail.com- site : www.cgtpip.org